

Eric Montandon, septembre 2022

Compétences indicatives des personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS)

Élaborées par la commission spécialisée 22 de la CFST

1. Dimension de compétence: potentiel de mise en pratique

Les personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS) sont capables...

- d'informer les supérieurs sur les bases légales pertinentes;
- d'offrir leur concours en cas de contrôle des organes et services (officiels);
- de demander conseil auprès de la solution MSST interentreprises, des spécialistes MSST et/ou des autorités;
- d'aider les supérieurs à réaliser des instructions en s'adaptant à chaque public et à contrôler leur efficacité;
- de développer leurs compétences grâce à la formation continue et à l'échange d'expériences (p. ex. via la solution MSST interentreprises);
- d'accompagner les supérieurs dans la planification de l'organisation en cas d'urgence et de tenir à jour la procédure correcte en cas d'incendies, d'accidents et d'urgences en tout genre dans le plan d'urgence général;
- d'assister les supérieurs dans l'utilisation de moyens auxiliaires simples pour la détermination des dangers (p. ex. tableau des phénomènes dangereux, listes de contrôle);
- d'aider les supérieurs à définir et mettre en œuvre des mesures;
- d'informer et de conseiller les supérieurs au sujet des questions de STPS;
- de traiter les demandes d'informations sur les questions de STPS et de mettre à disposition le matériel d'information correspondant;
- d'aider les supérieurs à effectuer régulièrement des contrôles des situations de travail sur place avec des moyens simples (p. ex. listes de contrôle) sur la base de critères liés à la sécurité et à la santé, à les consigner et, le cas échéant, à déduire des mesures.

2. Dimension de compétence: connaissances, compréhension

Les personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS) possèdent...

- des connaissances des sources d'information sur Internet (p. ex. Intranet de la solution MSST, sites Internet de la CFST et de la Suva);
- des connaissances des bases légales pertinentes et des règles reconnues (p. ex. directives);
- des connaissances techniques spécifiques à la branche dans le domaine STPS (p. ex. publications de la solution MSST, de la CFST, de la Suva, du SECO, des organisations spécialisées);
- des connaissances des phénomènes dangereux dans le domaine STPS et des mesures de protection possibles;
- des connaissances des conditions permettant d'assurer le fonctionnement d'une organisation en cas d'urgence et de l'organisation de formations éventuelles (p. ex. premiers secours).

3. Dimension de compétence: attitude, valeurs, motivation

Les personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS) sont...

- prêtes à jouer leur rôle d'exemple en respectant constamment les règles de STPS;
- capables d'identifier quand il est nécessaire de faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail ou à d'autres experts du domaine de la STPS;
- motivées pour mobiliser les travailleurs et la direction dans la démarche de STPS et disposées à collaborer avec eux;
- motivées à tenir constamment à jour les concepts de sécurité et de protection de la santé (p. ex. spécifications de la solution MSST).

4. Durée du cours de base STPS

La durée du cours de base pour personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS) dépend de la branche, de ses phénomènes dangereux et des compétences indicatives à atteindre. L'expérience a montré que la formation aux compétences susmentionnées nécessite de 1 à 2 jours.

Les présentes compétences indicatives des personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS) ont été élaborées par la commission spécialisée 22 de la CFST et approuvées au terme de la séance du 16 septembre 2022.